



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/924 ✓
S/22062
11 janvier 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
Point 153 de l'ordre du jour
L'AGRESSION IRAQUIENNE ET LE MAINTIEN DE
L'OCCUPATION DU KOWEIT EN VIOLATION
FLAGRANTE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-sixième année

Lettre datée du 10 janvier 1991, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration que le Premier Ministre de la Jamaïque, S. E. Michael Manley, M. P., P. C., a faite au Parlement à propos de la crise du Golfe et de ses conséquences pour l'économie jamaïcaine (voir annexe), et de vous prier de bien vouloir la faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 153 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Herbert S. WALKER

ANNEXE

Déclaration faite le 9 janvier 1991 au Parlement par le Premier Ministre de la Jamaïque, S. E. Michael Manley, M. P., P. C., concernant la crise du Golfe et ses conséquences pour l'économie jamaïquaine

La crise du Moyen-Orient, qui a commencé le 2 août de l'année dernière avec l'invasion du Koweït par l'Iraq, est maintenant telle que le risque de guerre est imminent. Dans ces conditions, il me paraît nécessaire de préciser très clairement la position du Gouvernement jamaïquain et de faire connaître au pays les mesures que nous avons prises et que nous nous proposons de prendre face à cette éventualité.

On se souviendra que, dès le début de la crise, le Gouvernement jamaïquain a, en même temps que les autres membres de la CARICOM, émis une déclaration condamnant vigoureusement l'invasion illégale et injustifiée d'un Etat souverain, Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité, avec l'appui quasi unanime de la communauté internationale, a adopté un certain nombre de résolutions demandant à l'Iraq de se retirer du Koweït et de rétablir l'entière souveraineté de ce pays, a imposé des sanctions et a autorisé les Etats à user de "tous les moyens nécessaires" à partir du 15 janvier au cas où l'Iraq n'obtempérerait pas à la demande de retrait.

La Jamaïque a soutenu et appuyé sans réserve toutes ces décisions de l'ONU, et ce pour deux raisons essentielles.

Tout d'abord, nous considérons que tous les pays ont le devoir de faire respecter le principe de la base du droit international selon lequel tous les pays doivent pouvoir être en sécurité à l'intérieur de leurs frontières, sans risquer d'être envahis par d'autres puissances.

En deuxième lieu (et il s'agit là d'une simple question de bon sens et d'intérêt national), la Jamaïque, qui est un petit pays et qui n'a pas les moyens de se défendre efficacement contre une agression extérieure, dépend nécessairement, pour sa sécurité, de l'acceptation de ce principe de base par la communauté internationale.

Cela dit, nul ne peut ignorer les conséquences effroyables qu'aurait une guerre. La population de tous les pays, y compris le nôtre - et pas seulement celle des pays directement intéressés - subira les effets de la conflagration qui semble maintenant imminente. Nous considérons de ce fait qu'il convient de n'épargner aucun effort pour chercher à régler la situation en parvenant par des moyens pacifiques à l'objectif recherché, à savoir obtenir que l'Iraq se retire du Koweït.

A notre avis, il doit être indiqué clairement que le retrait des forces d'invasion illégale du Koweït n'est pas négociable, mais qu'une fois ce retrait effectué, toutes les questions en suspens intéressant directement l'Iraq et le Koweït devraient pouvoir faire l'objet de négociations, si nécessaire avec l'assistance de l'ONU ou de toute autre instance appropriée.

Nous nous rendons bien compte qu'un petit pays comme la Jamaïque, très éloigné de la scène, ne peut guère avoir d'effet sur l'évolution de la situation, mais mes collègues et moi-même considérons néanmoins qu'il est de notre devoir de faire connaître notre position très clairement, d'autant que, quelle que soit l'issue de la crise, nous ne manquerons pas d'être touchés d'une façon ou d'une autre.

C'est pourquoi ces jours derniers, le Ministre des affaires étrangères, M. David Coore et moi-même avons eu des entretiens avec les ambassadeurs et les hauts commissaires accrédités en Jamaïque. Nous leur avons décrit, comme je viens de le faire, la façon dont nous concevons la crise et nous avons demandé à chacun d'eux de communiquer notre position à son gouvernement.

Je voudrais aussi vous faire savoir que nous avons eu ce matin des entretiens avec des représentants de l'opposition au sujet des événements dans le Golfe. A ces discussions, qui se sont tenues à Jamaica House, ont participé M. Bruce Golding, le sénateur Ossie Harding et M. Anthony Johnson, du côté de l'opposition, et, de l'autre côté, les sénateurs David Coore et Paul Robertson ainsi que moi-même. J'ai le plaisir d'annoncer que nous sommes parfaitement d'accord quant à la position de la Jamaïque face à ces événements du Moyen-Orient. J'ai aussi le plaisir de vous faire savoir qu'il a été décidé de constituer un comité bipartite chargé de suivre l'évolution de la situation et d'étudier les mesures qui devraient être prises, dans l'intérêt national, pour protéger autant que faire se peut la Jamaïque et les Jamaïcains des effets de la crise. Cela sera particulièrement important au cas où il y aurait effectivement la guerre. En pareil cas, le Conseil national de planification serait également appelé à contribuer à ces activités d'observation et de coordination.

Dès le début de la crise, au mois d'août, le Gouvernement a constitué un sous-comité du Cabinet ainsi qu'un groupe de travail technique, pour suivre l'évolution de la situation et recommander les mesures à prendre pour atténuer, si possible, les conséquences éventuelles de la crise sur l'économie jamaïcaine. Des mesures efficaces ont ainsi été prises pour veiller à ce que l'approvisionnement en pétrole ne soit pas interrompu. L'approvisionnement se poursuivrait même en cas de guerre, mais il y aurait alors, dans le domaine pétrolier d'autres conséquences, que je vais vous indiquer maintenant.

Deux facteurs, qui échappent complètement, l'un et l'autre, à notre contrôle, ont eu de sérieuses incidences pour la Jamaïque.

En premier lieu, le prix du pétrole a augmenté considérablement, entraînant un accroissement considérable de nos dépenses en devises. Les chiffres ci-après sont donnés à titre d'exemple, dans l'hypothèse où la situation actuelle ne s'aggraverait pas au cours des trois premiers mois de 1991 :

Pendant le premier trimestre de 1990, les importations de produits pétroliers ont coûté 40 millions de dollars des Etats-Unis. Si la demande de reste comparable pour le premier trimestre de 1991, le coût sera de 90 millions de dollars.

Le second facteur est la situation de l'industrie du tourisme. L'année 1990 a été une année record à cet égard. En effet, une augmentation de 17 % du nombre d'arrivées a été constatée par rapport à 1989, elle aussi une année record.

Toutefois, la récession qui commence aux Etats-Unis et au Canada et l'inquiétude suscitée par la crise du Golfe vont avoir des effets néfastes sur l'industrie du tourisme en 1991, comme en témoignent d'ores et déjà les chiffres relatifs aux réservations pour les premiers mois de 1991. Il est clair que les recettes en devises vont diminuer au moment même où nos importations pétrolières vont coûter beaucoup plus.

De toute évidence, l'évolution de ces deux facteurs sera encore plus négative si la guerre éclate, ce qui aurait pour effet d'aggraver considérablement la situation, déjà bien difficile ces dernières années, en ce qui concerne nos réserves en devises.

Cette semaine, tous les ministères directement concernés par les effets éventuels d'une guerre travaillent de façon intensive de façon à pouvoir présenter au Sous-Comité et au Cabinet une analyse des effets éventuels à prévoir, d'une part, et des mesures qui peuvent être prises pour minimiser ces effets, d'autre part. Vendredi après-midi, cette semaine également, j'aurai des entretiens avec des personnalités religieuses ainsi que des représentants du secteur privé, des syndicats et des groupes de consommateurs.

A l'occasion de cette réunion, je leur demanderai de coopérer à notre action de sorte que tout soit fait pour protéger le pays et sa population des effets de la guerre, dans toute la mesure du possible. En même temps, le Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur a pris les dispositions voulues pour localiser tous les Jamaïcains qui se trouveraient encore dans la région du Golfe et faire en sorte qu'ils puissent être évacués s'ils le souhaitent.

Je suis heureux d'être en mesure de vous donner l'assurance que l'on dispose de denrées alimentaires de base en quantités suffisantes pour le premier trimestre de 1991. Il n'y a aucune raison de penser que l'approvisionnement ne pourra être assuré pendant le reste de l'année.

Pour ce qui est du pétrole, la situation est un peu différente. Comme je l'ai dit plus haut, le problème n'est pas d'assurer l'approvisionnement mais de payer la facture; il faudra voir si nous serons en mesure de financer des livraisons normales au cas où la guerre éclaterait.

Vers la fin de l'année dernière, le Ministère des mines et de l'énergie a décidé de mettre l'accent sur les stratégies de conservation de l'énergie et a appelé l'attention de la population jamaïcaine sur l'importance d'un effort national à cet égard. Toutefois, si la guerre éclate et si les prix continuent à augmenter dans de telles proportions, j'ai le devoir de vous dire que les méthodes normales de conservation de l'énergie ne suffiraient pas. Nous allons coopérer très étroitement avec les responsables des divers secteurs de production et avec les représentants des consommateurs et des travailleurs pour veiller à ce que, quelles que soient les mesures qui devront être prises pour réduire la consommation de pétrole, les difficultés qui pourraient en découler pour l'économie et pour la population elle-même soient limitées au strict minimum.

Le Ministère de l'information et de la culture se chargera d'expliquer en détail toutes les mesures qu'il pourra être nécessaire de prendre ainsi que les raisons de notre action. A cette fin, j'aurai une réunion d'information avec les représentants des médias vendredi après-midi.

Pour résumer la situation, nous restons fermement attachés à la position adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, y compris sa ferme insistance pour que l'Iraq se retire du Koweït. Nous avons clairement fait savoir par les voies diplomatiques que, tout en restant attachés sans nulle réserve aux principes en jeu, nous estimons que toutes les mesures possibles, compatibles avec ces principes, devraient être prises pour éviter la guerre et trouver les bases d'une solution pacifique.

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger la Jamaïque et sa population des effets de la crise et pour assurer le mieux possible l'unité nationale, quels que soient les efforts requis.
